

## PUNITIONS

Date	Motif	Peine
21-1-44	Avoir dépillé des patates douces à un indigène	8 eps fouet
3-5-44	Indiscipline à la prison	8 " "
8-5-44	Avoir volé des patates douces	8 " "
15-5-44	Avoir fait du bruit dans la salle	4 " "
6-6-44	Avoir sali le cabinet	8 " "
14-6-44	Avoir fait du bruit dans la salle	4 " "
15-6-44	Paresse au travail	6 " "
2-11-45	Avoir uriné dans la salle de détention	4 " "
24-2-47	S'être battu avec un indigène du dehors	4 " "
8-7-47	Appel des bevrins ds la salle de détention	6 " "
24-11-49	Avoir gaspillé de la nourriture	6 " "
29-9-50	Broué en possession d'argent	4 " "
21-5-51	Broué en possession d'argent	4 " "
17-1-52	Être entré dans la cuisine malgré la défense	4 " "
25-9-52	N'avoir pas répondu à l'appel	4 " "
29-10-55	Tentative d'évasion	4 " "
10-2-57	Mépris de prison 30/10/57	



30

13320/Kig

Résidence de l'Urundi  
Prison de *Gitirika Kigali*

N° R.E. *3772*  
R.M.P.N° *187/Bali-*

FICHE DU DÉTENU : *BANYORO*

Originaire de la chefferie *Pousanzai*

Territoire *Gitirika*

Résidence ou district *Quanda*

Condamné le *31-5-44*, par *T-T-R*

à *4 ans + 18 ans s.p. (ramené à 20 ans)* *46 f. frais en 10j. cpc*

du chef de *1 vol qualifié et 2 tentative de meurtre* *50 f. d. l. ou 10j. cpc*

RENSEIGNEMENTS DIVERS

( moralité - amendement - situation familiale )

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

ORDONNANCE 13/IC/24/56

Le Vice-Gouverneur Général,  
Gouverneur du Ruanda-Urundi,

Vu la loi du 21 août 1925, sur le Gouvernement du Ruanda-Urundi ;

Vu l'arrêté royal du 11 janvier 1926, qui pourvoit à l'exécution de cette loi ;

Vu, spécialement en sa section VIII (livre premier), le décret du 30 janvier 1940 formant code pénal rendu exécutoire dans le Territoire du Ruanda-Urundi par ordonnance n° 43/Just. du 18 mai 1940 ;

Vu l'ordonnance n° 31/Just. du 13 avril 1942 rendant exécutoire dans le Territoire du Ruanda-Urundi l'arrêté du Secrétaire d'Etat du 13 novembre 1897 sur la libération conditionnelle ;

Vu, spécialement en ses articles 49 et 50, l'ordonnance du Gouverneur Général du 15 octobre 1931, mise en vigueur au Ruanda-Urundi par ordonnance n° 30/Just. du 13 avril 1932 ;

Attendu que le nommé **BANYORO, fils de Matene et de Gwiza**  
R.E.13320

originaire de **la colline Gafumba, chefferie du Busanza, Territoire Astrida**

a été condamné le **31 mai 1944**

par le tribunal de **Territorial du Ruanda**

à **VINGT ANS** de servitude pénale ;

Attendu qu'il a été incarcéré le **21.12.43**

Attendu qu'il a accompli plus d'un quart de sa peine et que la durée de l'incarcération subie dépasse trois mois ;

Sur la proposition du Chef du Service du Contentieux et de la Justice,

**ORDONNE :**

Article premier.

Le nommé **BANYORO**  
préqualifié, est libéré conditionnellement.

Le maintien de cette libération est subordonné aux conditions suivantes :

Article deuxième.

La présente ordonnance sortira ses effets le jour de sa notification à l'intéressé.

Usumbura, le **22 Février** 1956

**HARROY**

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

~~XXXXXXXXXXXX~~

~~XXXXXX~~

1sa Le Chef du Service du Contentieux et de la Justice,

*Le magistrat en charge est favorable  
le Président est favorable - Constaté en 1943  
si 20 ans pour vol et tentative de homicide  
ce dit être en purge 12 ans et 2 mois de sa  
peine - Pourrait être libéré - Favorable.*

*21/2/56  
[Signature]*